

Chammas & Marcheteau conseille Ray Studios dans sa levée de fonds de 10,25 millions d'euros (Beauté/Santé)

Chammas & Marcheteau a conseillé Ray Studios dans sa levée de fonds de 10,25 millions d'euros, menée principalement auprès de Factory Capital, nouvel investisseur, et de Nickleby Capital, actionnaire historique, aux côtés de plusieurs *business angels* et de Gaingels. Cette opération constitue le troisième tour de table du groupe.

Créé en 2021, Ray Studios opère aujourd'hui un réseau de 20 centres de détatouage en France, en Espagne et en Belgique, après avoir plus que doublé de taille depuis sa précédente levée. Le groupe emploie environ 80 collaborateurs.

Ce financement permettra à Ray Studios de dépasser les 40 implantations d'ici fin 2027, en renforçant ses positions dans ses géographies actuelles et en s'implantant dans de nouveaux pays. Par ailleurs, Ray Studios investira dans l'amélioration continue de ses outils technologiques, notamment grâce à l'IA comme outil d'aide au diagnostic pour les médecins, ainsi que dans le renforcement de ses équipes financières et de développement.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** était composée de **Nicolas Lecocq** (associé), **Sandie Dion** (avocate) et **Manon Richard** (stagiaire).

A propos de Chammas & Marcheteau

Chammas & Marcheteau, société d'avocats indépendante, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de plus de 60 spécialistes du droit des affaires, dont 16 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement, Droit Social, Immobilier ainsi qu'en Contentieux des Affaires.